



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs ,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches-du-Rhône

FORCE OUVRIERE



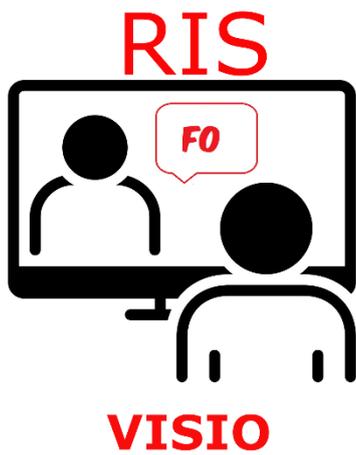
17 décembre
2024



REDÉCOUPAGE DES CIRCO 2025

Quelles conséquences pour les collègues ?

Afin de pouvoir vous transmettre toutes les informations en notre possession,
afin de pouvoir répondre à vos multiples questions,
afin de pouvoir défendre au mieux vos intérêts et vos revendications,
nous vous proposons une
RIS spécial MERCREDI 18 DÉCEMBRE de 10h à 12h



RIS SPECIALE DU SNUDI FO 13
REDECOUPEGE DES CIRCO

Mercredi 18 décembre
à 10h00

[lien de connexion]

ID : 810 0610 0863

Code : 858908

STAGE « Connaître ses droits »
Vendredi 31 janvier 2025



STAGE

Connaître ses droits

2024
2025

MARSEILLE - A L'UD FO 13

Vieille Bourse du travail - Place Léon Jouhaux

Stage réservé aux PE

Déroulement de carrière (échelons, avancement, promotions, évaluations), le statut particulier, nos obligations réglementaires de service, retraites et pensions, nos droits action sociale, les nouvelles instances qui nous représentent, les dernières réformes dans l'Education Nationale, questions, réponses...

VOUS AVEZ DROIT À 12 JOURS DE STAGE PAR AN...

INSCRIPTION EN LIGNE

VENDREDI 31 JANVIER 2025 de 9h à 16h30

ATTENTION : inscription obligatoire avant le vendredi 20 décembre !

[Cliquez sur l'image ou ICI](#) pour vous inscrire

vous recevez un mail vous informant si vous avez pu être retenu(e)
pour cette scène (au plus tard le 20 décembre)

Si vous êtes retenu(e), vous recevez une convocation officielle
(au plus tard le 23 décembre)

Vous recevez cette convocation avec la demande d'autorisation d'absence à
transmettre à votre IEN **avant le mardi 31 décembre**
(date réglementaire, 1 mois avant le début de la scène)



INFO ADMINISTRATIVES *ATTENTION aux délais !*

FORMATION FO



Congé formation professionnelle

N'oubliez pas de retourner votre accusé de réception pour confirmer votre inscription au CFP 2025-2026.

Il est envoyé sur votre mail académique et doit être visé par le supérieur hiérarchique (IEN), puis transmis à l'agent qui après avoir vérifié, signé et scanné le document, le retournera **au plus tard le vendredi 20 décembre 2024** par courriel à l'adresse suivante : ce.dpe13-formation@ac-aix-marseille.fr. (Merci de veiller à la qualité du document à envoyer au format pdf).
En cas de non réception de cet AR visé par le supérieur hiérarchique (IEN), il appartiendra à

l'agent de contacter la DSDEN13 à cette même adresse mél.

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

**DERNIER JOUR LE
31 DÉCEMBRE !**



Forfait mobilités durables (année 2024)

L'ensemble des personnels (titulaires, stagiaires et contractuels) peuvent bénéficier du FMD. Le montant du forfait reste identique à celui de l'année dernière.

NOUVEAUTÉ 2024 :

Les agents bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre le domicile et le lieu de travail peuvent dorénavant bénéficier du FMD.

La démarche pour bénéficier du FMD est dématérialisée sur la plateforme Colibris

du 1er au 31 décembre 2024

[\[Téléchargez la circulaire\]](#)



Rupture conventionnelle (1er sept. 2025)

La procédure reste inchangée pour cette année. Elle prévoit une cessation définitive des fonctions, en principe, au 1er septembre.

Les demandes de rupture conventionnelle sont attendues dans les services de gestion RH pour le **vendredi 14 février 2025**, délai de rigueur.

Contactez Mme PERALDO, référente RH :
04.91.99.66.52

ce.cellulerh1d13@ac-aix-marseille.fr

[\[Modèle de courrier\]](#)



[Temps partiel 2025-2026](#)

Ouverture du serveur :
du lundi 2 décembre au mercredi 8 janvier 2025
[\[téléchargez la circulaire\]](#)

Toutes les infos sur notre [inFO mail ICI](#)



SYNDICALISATION 2025, C'EST PARTI !

Vous pouvez dès à présent adhérer au SNUDI FO 13 en utilisant le bulletin téléchargeable ci dessous. Vous serez adhérent.e dès à présent et jusqu'en décembre 2025 !

Vous avez la possibilité de demander une reconduction automatique de votre adhésion (cocher le dossier dans le formulaire).
RAPPEL : Vous recevrez votre reçu fiscal en janvier 2026 et vous pouvez déduire 66% de votre cotisation dans votre déclaration d'impôt 2026 (revenus les revenus 2025)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents.
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

[\[Téléchargez le bulletin 2025\]](#)



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

